

# [DOSSIER VIE SCOLAIRE]

## Documents à conserver par la famille

- Contrat de vie scolaire
- Charte informatique
- Règlement Financier

## Documents à retourner

Soit par courrier à :

M. Antoine FAGE / Lycée de La Salle  
9 rue notre Dame des 7 Douleurs  
84000 Avignon

Soit par mail à :

M. Antoine FAGE / Lycée de La Salle  
Mail : [fagea@lasalle84.org](mailto:fagea@lasalle84.org)

- Attestation d'adhésion (Attention : document à **remplir**, à **signer** et à nous **retourner**)
- Autorisation de sortie (Attention : document à **remplir**, à **signer** et à nous **retourner**)
- Droit à l'image (Attention : document à **remplir**, à **signer** et à nous **retourner**)
- Fiche urgence (Attention : document à **remplir**, à **signer** et à nous **retourner**)
- Convention de Scolarisation (Attention : document à **remplir**, à **signer** et à nous **retourner**)

## **Retour avant le 18 Aout 2018**

Rappel : La date de la rentrée scolaire est le ....

(Consultez l'ordre de rentrée sur la circulaire)



## ATTESTATION D'ADHESION

Les signataires s'engagent à respecter le contrat de vie scolaire ainsi que la charte informatique et reconnaissent en avoir pris connaissance. **L'ADHESION et RESPECT de ces contrats (de vie scolaire et de la charte informatique) par l'élève et par sa famille sans réserves, conditionnent l'inscription et le maintien dans l'établissement.**

Je, soussigné

Nom (de l'élève) : \_\_\_\_\_ Prénom (de l'élève) : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

atteste avoir pris connaissance du contrat de vie scolaire du lycée ainsi que la charte Informatique et m'engage à les respecter.

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève :

Je, soussigné (**RESPONSABLE LEGAL** de l'élève)

Nom (du responsable) : \_\_\_\_\_ Prénom (du responsable) : \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance du contrat de vie scolaire du lycée ainsi que la charte Informatique et m'engage à les respecter.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal :

## CARNET DE LIAISON DEMATERIALISE

Pour l'année scolaire 2018/2019 nous avons fait le choix de dématérialiser le carnet de liaison en rendant ce dernier électronique.

Vous pourrez ainsi vous tenir informer de la scolarité de votre enfant (note, cahier de texte, comportement, absence/retard, emploi du temps, ...) à tout moment à l'aide d'une simple connexion internet. La procédure de connexion ainsi que vos identifiants vous seront transmis à la rentrée par mail.

Par conséquent le mail sera notre moyen de communication privilégié. C'est pourquoi nous vous demandons d'envoyer un mail à l'adresse **à vous et votre enfant de remplir nom prénom mail téléphone** comme ci-dessous :

À... fagea@lasalle84.org

Cc...

Objet : Mail de contact

Envoyer

NOM :

PRENOM :

NOM DE L'ELEVE :

PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

Nom (de l'élève) : \_\_\_\_\_ Prénom (de l'élève) : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nos élèves sont, pour la plupart, de jeunes adultes. Nous avons donc été amenés à adapter le règlement de l'établissement en fonction de ce critère.

Si nous préférons toujours que nos élèves soient en sécurité à l'intérieur du lycée plutôt que livrés à eux-mêmes aux abords de l'établissement, nous ne souhaitons pas qu'ils considèrent leur lycée comme « une prison ».

Afin de leur permettre de « respirer » un peu plus librement, nous autorisons les élèves de 1<sup>ère</sup> et de Terminale, demi-pensionnaires ou internes, à sortir de l'enceinte de l'établissement après le repas (pas avant 12h15), jusqu'à la reprise des cours.

De même, si un enseignant devait s'absenter pour une période trop courte pour permettre un remplacement, nous pourrions – avec votre accord – l'autoriser à sortir si l'heure ainsi libérée est la ou les dernière(s) heure(s) de la matinée ou celle(s) de l'après-midi.

Il est évident que ces autorisations de sortie pourraient être remises en cause s'il y avait dérive

Cette autorisation, c'est vous qui pouvez l'accorder, pour toute la durée de l'année scolaire, en complétant les autorisations ci-dessous.

### **Sortie Oxygène (non autorisée aux élèves de 2nde et 1 CAP)**

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à sortir de l'établissement entre 12 h 15 et 13 h 25 (ou 12h30 si l'élève reprend ses cours à 12h35).

### **Sortie Anticipée en cas de modification d'emploi du temps**

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à sortir de l'établissement après accord du cadre d'éducation, si pour une raison exceptionnelle les cours de fin de matinée pour les externes à partir de 11h ou de fin d'après-midi ne pouvaient être assurés,

Date : \_\_\_\_\_

**Signature du responsable Légal :**

## FICHE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Les activités de l'établissement nous amènent à utiliser les apports pédagogiques des appareils numériques et vidéos dans le but de favoriser les apprentissages et la mémoire des activités. C'est pourquoi des photos, films ou enregistrements peuvent être réalisés avec les enfants. Afin de garantir le respect du droit à l'image, nous vous sollicitons ainsi que nous en fait obligation la loi.

Nous soussignés : Représentant 1 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

n° de téléphone : \_\_\_\_\_

Représentant 2 : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

n° de téléphone : \_\_\_\_\_

Autorisons par la présente l'Etablissement ou le Professionnel désigné par l'Etablissement à photographier l'enfant :

Nom (de l'élève): \_\_\_\_\_ Prénom (de l'élève): \_\_\_\_\_

né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
puis à reproduire et diffuser ces photographies (films, enregistrements, interviews ,...) sur les supports de communication suivants : les photos de classes, les revues de l'établissement, des Frères des écoles Chrétiennes, le La Salle Liens International, les articles de presse, le site internet de l'établissement, de Lasallefrance, la page Facebook de l'établissement, les supports numériques à destination des familles, du personnel, des membres du réseau lasallien, la représentation sur grand écran de toutes manifestations sportives, scolaires, culturelles, religieuses, pédagogiques. Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération. Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée. Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.  
Nous n'autorisons pas La Salle - Avignon à céder les clichés représentant notre enfant à un tiers. Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

N'autorisons pas par la présente l'Etablissement à photographier notre enfant (à l'exception de la prise de photo individuelle nécessaire à la constitution de son dossier scolaire).

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signatures des représentants légaux, précédées de la mention « Lu et Approuvé »**

**Fiche d'URGENCE Année scolaire 2018-2019**

**Nom** (de l'élève): \_\_\_\_\_ **Prénom** (de l'élève): \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Date de naissance (de l'élève): \_\_\_\_\_

Numéro de portable de l'élève : \_\_\_\_\_

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° et adresse du centre de sécurité sociale du responsable de l'enfant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° et adresse de l'assurance scolaire : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° et adresse de la mutuelle complémentaire santé du responsable légal : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de noter ci-dessous vos différents numéros de téléphone en les numérotant par ordre de priorité.

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Tél. portable de l'élève : \_\_\_\_\_

Tél. portable Mère : \_\_\_\_\_

Tél. travail Mère \_\_\_\_\_

Tél. Portable Père : \_\_\_\_\_

Tél. travail Père \_\_\_\_\_

Tél. autre personne à joindre et nom : \_\_\_\_\_

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : \_\_\_\_\_

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**\*document non confidentiel** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signatures :**



## Convention de Scolarisation Année scolaire 2018-2019

(1 exemplaire famille / 1 exemplaire Établissement)

### La présente convention règle les rapports entre

L'École – Collège - Lycée La Salle Avignon, établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'Association avec l'État, domicilié 9, rue Notre Dame des Sept douleurs à Avignon (84000), géré par l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Saint Jean-Baptiste de La Salle Avignon, et représenté par Mme Elisabeth HELLEU, Chef d'Établissement du 1<sup>er</sup> degré et M. Franck LEVASSEUR, Chef d'Établissement coordinateur, désigné ci-dessous « La Salle Avignon »

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant :

Nom (de l'élève):

Prénom (de l'élève):

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par La Salle Avignon sur demande du/des parent(s) ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties en présence.

#### Article 2 – Obligations de l'Établissement :

La Salle Avignon s'engage à scolariser l'enfant en classe de \_\_\_\_\_ sous réserve des décisions d'orientation, d'éventuelles sanctions disciplinaires et de l'aval du Chef d'Établissement.

L'Établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, de pension, et d'autres prestations (étude du soir, garderie, etc...) selon les choix définis par le(s) parent(s) en annexe.

Des aménagements financiers peuvent être accordés au vu de justificatifs de ressources. La Salle Avignon s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

#### Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant dans la classe pour laquelle le chef d'établissement a accepté l'inscription, au sein de La Salle Avignon pour l'année scolaire 2018-2019.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance, sur [www.lasalle84.net](http://www.lasalle84.net), site internet de l'établissement, du Projet d'Établissement, du Contrat de Vie Scolaire, y adhérer et tout mettre en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à ne pas porter dans l'enceinte de l'établissement de voile, de chapeau, de casquette, de kippa, de turban et de bandana.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de La Salle Avignon et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du Règlement Financier 2018-2019.

La Salle Centre-ville : 9 Rue N.D. des 7 Douleurs – La Salle Montalembert : 27 Bd Montesquieu

La Salle St Génies : 1 Chemin de St Génies – La Salle Campus : 10 Rue du Pont Trouca

Adresse postale : BP 50165 - 84008 AVIGNON CEDEX 1 - Tél. : 04.90.14.56.56 - Fax : 04.90.14.56.66 - E-mail : [direction@lasalle84.org](mailto:direction@lasalle84.org)

Site web: [www.lasalle84.net](http://www.lasalle84.net)

**Article 4 – Coût de la scolarisation :**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les frais fixes, les prestations parascolaires diverses et les adhésions volontaires aux organismes et associations tiers, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le Règlement Financier 2018-2019.

**Article 5 - Assurances :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour les activités scolaires, soit par le biais de l'assurance proposée par l'Établissement, soit en produisant une **attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident**, au plus tard à l'issue de la première semaine de la rentrée.

**Article 6 – Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

**Article 7 – Durée et résiliation du contrat :**

La présente convention est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

*7-1 Résiliation en cours d'année scolaire*

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par La Salle Avignon en cours d'année scolaire.

*7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire*

Les parents informent La Salle Avignon de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents, et au plus tard le 1er juin.

La Salle Avignon se réserve le droit de ne pas réinscrire l'enfant pour une cause réelle et sérieuse (*sanction disciplinaire, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève ou sur le projet de l'établissement, non-respect des engagements contractuels par le(s) parents(s)*).

**Article 8 – Droit d'accès aux informations et droit à l'image :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription à La Salle Avignon. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'Établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, aux autorités académiques ainsi qu'aux autorités de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'Établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'Association des Parents d'Élèves « APEL » de l'Établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique*).

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

L'Établissement s'engage à n'utiliser l'image et les productions des élèves qu'à des fins de communications pédagogiques éducatives ou promotionnelles.

**Article 9 – Arbitrage :**

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de La Salle Avignon (*Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*).

Établie en deux exemplaires à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

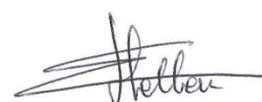
Signature(s) du/des Responsable(s)

Franck LEVASSEUR



Signature des Chefs d'Établissement

Elisabeth HELLEU



Mise à jour le 13/07/18

2/2